

ÉPREUVE ORALE DE SOCIOLOGIE

Préparation : 1 heure - Exposé : 15 minutes – Discussion : 15 minutes

Antoine Bernard de Raymond & Élodie Béthoux

Les 31 candidat·e·s convoqué·e·s se sont présenté·e·s cette année à l'épreuve orale de sociologie. Notons que la hausse du nombre de candidat·e·s à cette épreuve, constatée ces dernières années, se confirme. La moyenne s'élève à 11,71/20, huit candidat·e·s ayant obtenu une note strictement inférieure à 10/20 et huit une note égale ou supérieure à 15/20. L'écart-type est de 3,49 – la note la plus haute est 20/20 et la plus basse 04/20.

L'épreuve s'est bien déroulée, grâce à des candidat·e·s qui y sont très bien préparé·e·s et en respectent à la fois le format et les principaux attendus. Nous souhaitons donc saluer le travail de préparation réalisé en classes préparatoires et encourager les futur·e·s candidat·e·s à poursuivre ainsi. Les candidat·e·s font généralement preuve d'une bonne capacité à construire un raisonnement sociologique, et témoignent aussi d'une bonne connaissance de contributions récentes, ou de débats actuels en sociologie. Les exposés qui obtiennent les meilleures notes sont ceux qui fournissent un véritable travail de problématisation du sujet, et mettent de manière constante des concepts, des résultats sociologiques, des données au service d'un raisonnement argumenté.

Les sujets proposés cette année, plus ou moins classiques dans leur formulation, ont dans l'ensemble inspiré les candidat·e·s, notamment, notons-le, lorsqu'ils portaient sur des enjeux résonnant avec l'actualité (masculinité ; changement climatique ; risque par exemple). À cet égard, rappelons que rien n'interdit aux candidat·e·s de mobiliser des connaissances ou exemples issus de l'actualité, ou de leur expérience. De même, les candidat·e·s ont globalement bien traité des sujets qui invitaient à une discussion épistémologique et méthodologique. Par exemple, pour le sujet « Mesurer les inégalités », ils/elles ont évité le biais qui aurait consisté à parler uniquement des inégalités, en évacuant la question de la mesure. Le fait que les candidat·e·s soient capables d'aller au-delà d'un rapport livresque à la sociologie est une qualité à signaler.

Les candidat·e·s, en revanche, restent moins à l'aise sur les sujets libellés sous forme de citation. Rappelons donc les trois règles simples déjà soulignées dans un précédent rapport, qui doivent servir de guide pour traiter ces sujets : 1) ne pas omettre de présenter en quelques mots l'auteur, son œuvre et sa place dans l'histoire de la sociologie, qu'elle soit classique ou contemporaine (J.-D. Reynaud, récemment disparu, est apparu à cet égard bien peu connu) ; 2) rendre compte, expliciter, puis commenter le raisonnement sociologique que traduit la citation ; 3) le rattacher à une problématique sociologique plus générale.

Plus généralement, soulignons de nouveau tout le soin qui doit être apporté à l'analyse du sujet : certes, les libellés des sujets sont courts pour la plupart, mais ils n'indiquent pas seulement un thème à traiter ou un chapitre du cours à mobiliser. Définis avec attention (et intention), ils pointent au contraire une question que les candidat·e·s doivent identifier, expliciter et reformuler afin de pouvoir développer un raisonnement sociologique approprié. Sur ce point, on peut noter que les sujets les moins difficiles en apparence (comme « Le déclassement ») ont pu piéger des candidat·e·s qui ont eu tendance à réciter une leçon. Certain·e·s ont parfois « plaqué » sur le sujet posé une fiche de cours portant sur une thématique proche, sans réellement traiter le sujet proposé.

La discussion des termes du sujet lors de l'introduction est donc importante, même s'il faut souligner que certain·e·s candidat·e·s se perdent parfois dans un luxe de détails à ce stade de leur présentation. L'interrogation des termes n'est en effet pas une finalité en elle-même : elle doit être mise au service d'un travail de problématisation, qui doit aller à l'essentiel. Les prestations les moins convaincantes s'expliquent ainsi par la difficulté qu'ont eue les candidat·e·s soit à bien délimiter le sujet (d'où des considérations vagues et parfois contradictoires), soit à en mesurer la portée sociologique.

Chose rare jusque-là, le jury a attribué la note de 20/20 à une prestation. Cette note vient saluer une prestation de très grande qualité, mais elle traduit aussi le choix délibéré du jury d'utiliser toute l'échelle des notes, afin que l'épreuve puisse jouer pleinement son rôle de sélection. Pour cette raison, la prestation ainsi saluée n'est pas nécessairement parfaite (des références complémentaires auraient pu être mobilisées ; d'autres données auraient pu éclairer les phénomènes analysés ; un autre plan aurait pu être adopté). Elle témoigne en revanche d'un réel effort de problématisation, ayant permis, dans les quinze minutes imparties, une véritable démonstration, très clairement exposée, théoriquement et empiriquement étayée, à l'aide de quelques références et exemples bien choisis plus que nombreux.

Sujets donnés en 2019 :

- Travail et automatisation
- Religion et mouvements sociaux
- La masculinité
- Une société sans État est-elle possible ?
- La fin des classes moyennes ?
- Changement climatique et changement social
- Le déclassement
- Le lien marchand est-il un lien social ?

- « *Il n'y a pas de coupure épistémologique entre la connaissance et l'action. L'acteur social est doué de réflexivité. Admettre que les faits sociaux sont des actions, c'est aussi poser qu'ils ont des auteurs. Ils ne peuvent être expliqués comme un simple enchaînement causal. La réflexivité fait partie de l'action.* », Jean-Daniel REYNAUD, « Une théorie de la régulation sociale : pour quoi faire ? », in G. de Terssac (dir.), *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud. Débats et prolongements*, Paris, La Découverte, 2003, p. 438.

- Villes et mondialisation
- Travail et pauvreté
- L'enfance n'est-elle qu'un mot ?
- Migrations et mobilités sociales
- La société du risque
- Mesurer les inégalités
- La mort comme fait social